

**Délibération n° 2019-9 en date du 21 février 2019  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
procédant à des inscriptions et à des radiations au sein du groupe cible de l'Agence**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et des sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du Département des contrôles,

Considérant, d'une part, au vu de leurs performances sportives, qu'il y a lieu de procéder à l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels et collectifs, après consultation de la fédération dont ils relèvent ;

Considérant, d'autre part, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de l'Agence de sportifs dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié, au motif qu'ils ont mis un terme à leur carrière sportive, qu'ils se sont blessés ou qu'ils relèvent désormais de leur fédération internationale ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

**Article 2** – Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 3** – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

**Article 4** – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 21 février 2019.

La Présidente  
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Signé

Dominique LAURENT

**Annexe 1 à la délibération n° 2019-9  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
en date du 21 février 2019 :  
Inscriptions de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	Mme	Stella	AKAKPO
Athlétisme	M.	Dimitri	BASCOU
Athlétisme	M.	Axel	CHAPELLE
Athlétisme	M.	Mouhamadou	FALL
Athlétisme	Mme	Ninon	GUILLON-ROMARIN
Athlétisme	M.	Muhammad Abdallah	KOUNTA
Athlétisme	Mme	Renelle	LAMOTE
Athlétisme	M.	Alexis	MIELLET
Athlétisme	Mme	Solene	NDAMA
Athlétisme	Mme	Orphee	NEOLA
Athlétisme	Mme	Emma	OUADIOU
Athlétisme Handisport	M.	Joël	JEANNOT
Aviron	M.	Théophile	ONFROY
Aviron	M.	Valentin	ONFROY
Cyclisme	Mme	Clara	COPPONI
Equitation	M.	Nicolas	ASTIER
Gymnastique	M.	Cyril	TOMMASONE
Handball	M.	Ludovic	FABREGAS
Handball	Mme	Pauletta	FOPPA
Handball	M.	Dika	MEM
Handball	Mme	Estelle	NZE MINKO
Handball	M.	Valentin	PORTE
Handball	M.	Nedim	REMILI
Handball	M.	Melvyn	RICHARDSON
Handball	Mme	Grace	ZAADI DEUNA
Karaté	M.	Steven	DA COSTA
Natation	M.	Jonathan	ATSU
Rugby XV	M.	Alexandre	FLANKART
Rugby XV	M.	Jordan	JOSEPH
Rugby XV	M.	Damian	PENAUD
Rugby XV	M.	Jefferson	POIROT
Ski handisport	Mme	Marie	BOCHET
Triathlon	M.	Paul	GEORGENTHUM
Triathlon	M.	Kévin	MAUREL

**TOTAL**

**34**

**Annexe 2 à la délibération n° 2019-9  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
en date du 21 février 2019 :  
Radiations de sportifs du groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Athlétisme</b>	Mme	Floria	GUEI
<b>Athlétisme</b>	M.	Melvin	RAFFIN
<b>Athlétisme</b>	M.	Bouabdellah	TAHRI
<b>Athlétisme</b>	Mme	Alexandra	TAVERNIER
<b>Boxe</b>	M.	Mathieu	BAUDERLIQUE
<b>Boxe</b>	M.	Elie	KONKI
<b>Cyclisme</b>	M.	Jérémy	BESCOND
<b>Cyclisme</b>	M.	Maxime	BONSERGENT
<b>Cyclisme</b>	M.	Benjamin	EDELIN
<b>Cyclisme</b>	M.	Allan	RIOU
<b>Judo</b>	M.	Pierre	DUPRAT
<b>Lutte</b>	M.	Zoheir	EL OUARRAQE
<b>Natation</b>	Mme	Béryl	GASTALDELLO

**TOTAL**

**13**